



**AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

LA LETTRE

du syndicat CFDT-MAE

N° 281, octobre 2017

Edito...

Chères et chers collègues,

Les agents publics ont largement répondu à l'appel à la mobilisation lancé par les neuf organisations syndicales du secteur public, notamment la CFDT, à Paris comme en région, le 10 octobre dernier.

C'est en effet contre la suppression de plus de 120 000 emplois dans les trois versants de la fonction publique au cours du quinquennat, le gel du point d'indice, le report d'un an des effets 2018 du protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), le rétablissement de la journée de carence, la hausse à peine compensée de la CSG sans augmentation du pouvoir d'achat, le manque de reconnaissance de l'engagement professionnel des personnels de tous statuts, que se sont mobilisés les agents.



Les agents de la fonction publique font souvent les frais des diverses réformes menées dans le pays depuis un certain nombre d'années. Sans parler des usagers, notamment les plus fragiles, qui subissent et subiront encore les conséquences de réformes qui se font au détriment de la justice sociale.

La CFDT est depuis cette année le premier syndicat dans le privé et le deuxième, dans l'attente des élections professionnelles de décembre 2018, dans la fonction publique.

Si la CFDT sait encore se mobiliser dans des actions comme celle du 10 octobre, elle reste aussi profondément attachée au dialogue social comme moyen de poursuivre efficacement la défense de l'intérêt général et de promouvoir une conception générale de l'égalité républicaine et du service public.

La CFDT-MAE, premier syndicat du ministère, s'inscrit dans ce mouvement, dont elle ne cesse de revendiquer la portée et la pertinence pour la défense des intérêts de tous les agents, à l'étranger comme en administration centrale.

Ce numéro de la Lettre du syndicat souhaite en présenter ses acteurs, engagés au quotidien au sein des diverses instances de dialogue social, en France et dans le monde.

Patrick Ratsito et Lionel Gardille

Rédacteurs :

Anne Colomb
Yves Courant
Denise Darioseca
Lionel Gardille
Nadine Monchau
Patrick Ratsito

Conception :

Lionel GARDILLE

CFDT-MAE :

- 57, bd des Invalides,
75700 Paris.
01 53 69 37 00

- 11, rue de la Maison
Blanche, 44036
Nantes cedex 01
02 51 77 20 61

Site internet :

www.cfdt-mae.fr

Facebook :

[www.facebook.com/
cfdt.mae](http://www.facebook.com/cfdt.mae)

Twitter : @CFDT-MAE



Issn 2259-6453

Qui fait quoi à la CFDT-MAE ?

Le conseil syndical est l'organe décisionnel du syndicat. Il se réunit au moins trois fois par an.

Titulaires :

BASSE Stéphane, Nantes

BERTHY Nathalie, Nantes

COLOMB Anne, Paris

DARIOSECQ Denise, Paris

DEVAUTOUR Patrick, Kinshasa

DURIS Jean-Louis, Jakarta

FRANQUIN Thierry, Paris

KOIBE Roméo Madjilem,
N'Ndjamena

LAVAL Franck, Libreville

LE MASSON Arnaud, Tanger

MAZGHOUNI Dorra, Tunis

MONCHAU Nadine,
Tanananarive

MOUMOUNI Agboké Kossi,
Lomé

PAULIN Rodolphe, Paris

PENDUFF Thibaut, Paris

REZNIK Vanessa,
Ouagadougou

SERVANTIE Patrice, Nantes

Suppléants :

CHARTIOT Annabelle, Niamey

COURANT Yves, Athènes

DERR Antoine, Prague

LEFEBVRE Claire, Libreville

MILLOGO Vincent,
Bobo-Dioulasso

YVON Philippe, Vienne

La Commission exécutive applique au quotidien les décisions du conseil syndical devant lequel elle est responsable.

Secrétaire général :

FRANQUIN Thierry, responsable de l'action revendicative, du dialogue social et de la politique de communication

Secrétaires généraux adjoints :

COLOMB Anne, chargée des affaires juridiques

SERVANTIE Patrice, chargé de l'organisation, du fonctionnement, du droit syndical et des réseaux

Commissaires :

BASSE Stéphane, trésorier

DARIOSECQ Denise, chargée de la santé au travail

LAVAL Franck, chargé de la communication

PAULIN Rodolphe, chargé du dialogue social dans les postes, recrutés locaux, sections à l'étranger

PENDUFF Thibaut, chargé du développement et de la syndicalisation

Les Permanents parisiens et nantais

Permanence parisienne

57, bd des Invalides, 75 700 Paris

AIDEL Sihem: agents C (hors CAP), HSCT étranger, action sociale et restauration parisienne

COLOMB Anne: action juridique, CAP CAE, HSCT

DARIOSECQ Denise: CHSCT, santé au travail, action juridique

FRANQUIN Thierry: rémunérations centrale, correspondant à la permanence pour les SCH (hors CAP)

GARDILLE Lionel: réseau culturel et de coopération, Label « Egalité », contractuels (hors CCP), référent Handicap

NIQUET Carole: CAP SCH, webmestre, HSCT

PAULIN Rodolphe: dialogue social dans les postes, recrutés locaux, sections à l'étranger, formation syndicale

RATSITO Patrick: rémunérations à l'étranger, métiers consulaires et SCG, expatriés, filière SIC

Permanence nantaise

11 rue de la Maison Blanche, 44 036 Nantes Cedex

BASSE Stéphane : comptable, organisation et fonctionnement, relations avec le bureau du dialogue social, questions d'impatriation

DINE Brigitte : santé au travail, action sociale et restauration nantaise, ADOS, gestion adhérents

LHULLIER Katya: expatriés, santé au travail, gestion adhérents

Vos élus en CAP/CCP

Corps	Titulaires	Suppléants
Adjoint administratifs de chancellerie	Brigitte Avril Patricia Raveau-Violette Caroline Grelier	Vanessa Reznik Jean-Jacques Djama Patrick Gaud
Adjoint techniques de chancellerie	Alain Willot Olivier William	Philippe Pommepeuy Vincent Campo
Secrétaires de chancellerie	Arnaud Le Masson Carole Niquet Isabelle Voisin de Marguerie	Chantal Gouzit Antoine Derr Hervé Goudal
Secrétaires des affaires étrangères	Gaëlle Le Pape Michael Deslaines	Nathalie Kennedy Leo Laporte
SESIC	Philippe Valenza	Xavier Ozanne
ASIC	Charles Caloone Inès Léger-Jilani	Xavier Richard Jean-Baptiste Gibly
Conseillers des affaires étrangères	Hélène Le Gal	Hervé Magro
Ministres plénipotentiaires	Jean-François Desmazières	Jean-Maurice Ripert
Contractuels ante Le Pors	Xavier Crépin Anne Durufle Jacqueline Schlatter	Yves Le Rolland Anne-Sophie Fries-Thebaut
Contractuels post Le Pors	Patrick Devoutour Jean-Luc Lavaud Laurence Amigues	Nadine Monchau Nicolas Frelot Alain Demaison

Vos élus CFDT-MAE aux instances de dialogue social

LE COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL

Le comité technique ministériel (CTM) est placé sous la présidence du ministre de l'Europe et des affaires étrangères et est généralement représenté par le directeur général de l'administration et de la modernisation (DGAM).

Il est consulté obligatoirement sur toutes les questions et projets de texte concernant l'organisation et le fonctionnement du ministère (format du réseau, MAEDI 21), la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC), les orientations en matière de politique du personnel (charte du temps, qualité de vie au travail, primes et indemnités...), les règles statutaires (protocole Jacob, loi Sauvadet), les évolutions technologiques (portail Diplomatie, outils de mobilité), la formation professionnelle, l'insertion professionnelle et l'égalité professionnelle (parité, lutte contre les discriminations). **Pour en savoir plus sur nos revendications lors du précédent CTM, lisez la LDS n° 280 de septembre dernier!**

Les élus CFDT-MAE du CTM

Titulaires :

Nathalie BERTHY (Nantes), Patrick DEVAUTOUR (Kinshasa), Raphaëlle LIJOUR (Paris), Jean-Louis DURIS (Jakarta), Anne COLOMB (Paris) et Yassine HAMROUNI (Tunis).

Suppléants :

Brigitte AVRIL (Khartoum), Thibaut PENDUFF (Paris), Nadine MONCHAU (Madagascar), Agboke Kossi MOUMOUNI (Lomé), Virginie LIANG (Paris) et Antoine DERR (Prague).

LE COMITE TECHNIQUE D'ADMINISTRATION CENTRALE

Le comité technique d'administration centrale (CTAC) placé auprès du directeur général de l'administration et de la modernisation (DGAM), est un organisme consultatif qui se réunit deux fois par an, alternativement à Nantes et à Paris.

Il est consulté pour les agents franciliens et nantais sur des questions et projets de textes tels que l'organisation et le fonctionnement des services, la modification des règlements intérieurs des directions, les évolutions technologiques et de méthodes de travail comme le télétravail ainsi que leur incidence sur les personnels, les questions immobilières.

Les élus CFDT-MAE du CTAC

Titulaires :

Emmanuelle MERLET (Nantes), Thierry DUBOC (Paris), Gervaise DELAUNAY (Nantes), Catherine CHAUVEAU-SOCHNIKOV (Paris).

Suppléants :

Patrice SERVANTIE (Nantes), Claude DELARBOULAS (Nantes), Sylvie CHAVENTRE (Paris), Philippe TOULOUT (Nantes).

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail



Le CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) est une instance consultative, spécialisée dans l'examen des questions relatives à la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents.

Il apporte, en ces matières, son concours à un ou plusieurs comités techniques. Ses compétences s'exercent dans le cadre du *titre IV du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique*. Sa création est obligatoire dans les administrations de l'Etat et les établissements publics autres que ceux ayant un caractère industriel et commercial.

Depuis les élections du 4 décembre 2014, il existe au MEAE un CHSCT ministériel, un CHSCT spécial compétent pour les services implantés à Nantes et un CHSCT spécial compétent pour les services implantés en région parisienne. A l'étranger, les CTPE ont depuis leur création pleine compétence en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

CHSCT Ministériel

Le CHSCT ministériel a été créé par un *arrêté du 21 mai 2014*. Il a compétence générale sur tous les services en France comme à l'étranger. Il apporte son concours au comité technique ministériel (CTM).

La CFDT dispose de 3 sièges sur 7 au CHSCT ministériel :

Représentants titulaires : Anne COLOMB, Philippe TOULOUT, Rodolphe PAULIN

Représentants suppléants : Denise DARIOSECQ, Gaëlle LE PAPE, Sihem AIDEL

CHSCTS Francilien

Le CHSCT spécial francilien a été créé par un *arrêté du 21 mai 2014*. Il a compétence sur les services implantés à Paris et en région parisienne. Il apporte son concours au comité technique d'administration centrale (CTAC).

La CFDT dispose de 3 sièges sur 7 au CHSCT francilien :

Représentants titulaires : Anne COLOMB, Denise DARIOSECQ, Carole NIQUET

Représentants suppléants : Catherine CHAUVEAU-SOCHNIKOV, Pierre CLOUET, Marion EYNARD

CHSCTS Nantais

Le CHSCT spécial nantais a été créé par un *arrêté du 21 mai 2014*. Il a compétence sur les services implantés à Nantes. Il apporte son concours au comité technique d'administration centrale (CTAC).

La CFDT dispose de 3 sièges sur 6 au CHSCT nantais :

Représentants titulaires : Emmanuelle MERLET, Philippe TOULOUT, Caroline HOLIER

Représentants suppléants : Sébastien BLIMONT, Claude DELARBOULAS, Brigitte DINE

La CFDT-MAE, c'est aussi l'action sociale!

Le Comité d'action sociale

Le comité d'action sociale (CAS) participe à la définition et à la gestion de l'action sociale en faveur des agents actifs et leurs ayants droit ainsi que des retraités du ministère. Il émet des avis et des propositions sur les orientations, l'organisation et le fonctionnement de l'action sociale ministérielle, ainsi que sur la répartition des crédits, la gestion et l'exécution de l'action sociale.



La mise en œuvre de la politique sociale repose sur des crédits d'action sociale et de dépenses de personnel pour les subventions aux diverses associations (**ADOS, AFCA, AACS, ASCAEN, etc.**) et à la Mutuelle des affaires étrangères et européennes, l'aide au logement, la restauration collective, la médecine de prévention, les remboursements médicaux « départ/retour de poste », les prestations ministérielles et interministérielles...

Depuis la modification de l'arrêté créant ce comité, des commissions thématiques peuvent être instituées (subventions, logement social, restauration, petite enfance, prestations sociales...).

Titulaires

Brigitte Dine, Patrick Ratsito, Wilfrid Rouyer, Sihem Aidel, Catherine Chauveau-Sochnikov

Suppléants

Rodolphe Paulin, Thierry Franquin, Carole Niquet, Youri Khelifi, Patricia Raveau-Violette, Lionel Gardille

L'Association des œuvres sociales



L'ADOS est une association loi 1901 qui est gérée par un conseil d'administration de 15 personnes composé de représentants désignés par les syndicats représentatifs du ministère (6 administrateurs de la CFDT-MAE y siègent). L'ADOS est responsable de la restauration collective à Nantes. Elle gère aussi le centre de soins de Convention. Ce centre de soins est agréé par la CPAM et est ouvert à tous. Il y a 10 médecins de différentes spécialités qui y donnent des consultations en secteur I, c'est-à-dire sans dépassement d'honoraires. L'ADOS travaille également en collaboration avec les assistantes sociales du Département, à Paris et à Nantes, pour assister des collègues confrontés à des difficultés financières.

6 administrateurs CFDT-MAE au conseil d'administration de l'ADOS:

Stéphane BASSE, Catherine CHAUVEAU-SOCHNIKOV, Brigitte DINE, Thierry DUBOC, Virginie LIANG, Wilfrid ROUYER

FOCUS: le dialogue social dans les postes

Le comité technique de proximité à l'étranger

Le décret n° 2014-1000 du 3 septembre 2014

prévoit la création d'un Comité technique de proximité à l'étranger. Comme tout comité technique, ce CTPE a vocation à traiter toutes les questions générales relatives aux services auprès desquels il est institué. Ce CT de proximité à l'étranger est compétent « pour l'ensemble des agents civils de droit public et de droit local exerçant leurs fonctions au sein de la mission diplomatique ou représentation permanente ainsi que dans les établissements dotés de l'autonomie financière ».

Ce CT de proximité à l'étranger, interministériel, traite de toutes les **questions générales** relatives aux expatriés et aux recrutés locaux, y compris les questions **d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail**. (article 7 du décret) :

- _ organisation et fonctionnement des services;
- _ conditions générales d'emploi des agents de droit local;
- _ conditions de vie locales;
- _ évolutions technologiques et de méthodes de travail des services;
- _ formation et développement des compétences et qualifications professionnelles;
- _ égalité professionnelle, parité et lutte contre toutes les discriminations;
- _ hygiène, sécurité et conditions de travail lors-

qu'aucun comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail n'est placé auprès de lui.

Pour le CTPE

Scrutin de liste : si un membre titulaire démissionne ou quitte le poste, il est remplacé par un des suppléants élus au titre de la même liste. Si un représentant suppléant se trouve dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, il est remplacé par un des candidats non élus restant de la même liste. Lorsque l'organisation syndicale se trouve dans l'impossibilité de pourvoir le siège, elle désigne son représentant pour la durée du mandat restant à courir parmi les agents relevant du périmètre du CTPE éligible au moment de la désignation.

Scrutin de sigle : lorsqu'un représentant titulaire désigné démissionne ou quitte le poste, il est remplacé par un représentant suppléant sur désignation de l'OS. Lorsqu'un représentant du personnel suppléant se trouve empêché de siéger, il est remplacé par un représentant désigné par l'OS parmi les agents relevant du périmètre du CTPE

Pour la CCL

Si un membre titulaire démissionne ou quitte le poste, il est remplacé par un des suppléants élus au titre de la même liste. Si un représentant suppléant se trouve dans l'impossibilité d'exercer ses

fonctions, il est remplacé par un des candidats non élu restant.

La commission consultative locale

La CCL a pour objet de fixer un cadre à l'examen des questions individuelles propres aux agents de droit local.

Cette CCL émet un avis, notamment sur les **questions individuelles** suivantes : recrutement, mutation interne, évaluation, reclassement, sanctions disciplinaires, fin de contrat.

La CFDT-MAE a obtenu que la CCL se réunisse deux fois par an. Cependant, une CCL supplémentaire peut être convoquée soit à la demande du président de cette commission, soit « **sur demande écrite de plus de la moitié des membres titulaires représentant le personnel** ». Les membres suppléants peuvent assister aux débats mais sans prendre part aux débats (sauf en l'absence du membre titulaire qu'ils remplacent).

L'ordre du jour

C'est l'administration qui établit l'**ordre du jour en concertation** avec les organisations syndicales. Celui-ci est communiqué aux participants en même temps que la convocation des élus. Dès la prise de connaissance de l'ordre du jour, il est indispensable que les élus se concertent (avec les adhérents de la section lorsqu'elle existe) afin de vérifier que tous les points souhaités figurent bien sur cet ordre du jour. Dans le cas contraire, il ne faut pas hésiter à proposer des amendements ou des ajouts à l'administration.

Le jour de la réunion elle-même, il est tout à fait possible de demander - en début de séance, au moment où l'ordre du jour est adopté - l'ajout d'un nouveau point qui aurait été oublié.

Les droits des élus !

Comme celui de s'absenter de son travail pendant le temps des réunions des CTPE ou des CCL. S'y ajoute un **temps égal pour préparer ces réunions** et en rendre compte. Peut s'y ajouter les délais de

route pour se rendre à ces réunions et en revenir ainsi que le remboursement de ces frais s'il y a lieu (article 51 du décret 2011-184 du 15 février 2011). **Cette autorisation est accordée systématiquement sans dépôt de demande préalable pour les titulaires des sièges des deux instances.**

Pour les adhérents de la section ou les suppléants qui souhaitent prendre part à la réunion de préparation, il faudra, par contre, demander une ASA (*Autorisation Spéciale d'Absence*).

Le procès-verbal

Chaque réunion (CTPE ou CCL) donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal signé par le Président et le/la secrétaire de séance (désigné(e) parmi les représentants de l'administration) et le/la **secrétaire adjoint (ce dernier est désigné parmi les représentant(e)s du personnel; lorsqu'il y a plusieurs syndicats, il y a une rotation entre les différentes organisations syndicales)**. Le procès-verbal doit être obligatoirement transmis à la direction des ressources humaines (**bureau du dialogue social RHID**) par l'administration. **Attention !** Un simple compte rendu ne peut se substituer à un procès-verbal.

Après la tenue d'un CTPE, les élus doivent **rendre compte** c'est-à-dire rédiger un compte rendu, indépendamment de celui que produira l'administration, afin d'expliquer les positions défendues par la section syndicale et/ou les élus. Cette obligation d'informer et de rendre compte, outre qu'elle est utile pour tous, facilite la validation et la correction du procès-verbal de réunion et permet d'éviter certaines dérives.

La communication est un point important que les élus ne doivent pas négliger.

Dans ces comptes rendus, il faut être vigilant quant à la confidentialité des débats pour les questions individuelles, mais aussi sur certains autres débats : en effet, l'administration peut, **exceptionnellement** et sur des **sujets sensibles**, demander aux représentants du personnel de ne pas communiquer sur tel ou tel point à l'ordre du jour.

La vie des sections - Bamako à l'honneur



Photo de la section avec nos camarades de la section de Bamako.

Bravo et merci à eux d'avoir recréé et développé la section malienne de la CFDT-MAE!

Appel des 10 000 !

A l'occasion de son rassemblement de 10 000 militants (représentants du personnel dans les entreprises et administrations publiques) à Paris le 3 octobre dernier, la CFDT a lancé un appel aux organisations patronales, aux **employeurs publics**, au gouvernement. Appel que vous êtes toutes et tous appelés à signer. REJOIGNEZ-NOUS, DÉVELOPPONS ENSEMBLE CE SYNDICALISME CONSTRUCTIF ET UTILE POUR CHACUN https://www.cfdt.fr/portail/actualites/une-cfdt-plus-proche-de-vous/signez-l-appel-des-10-000-srv1_516140

Calendrier des CAP/CCP

- **Mercredi 18 octobre** : Secrétaires des affaires étrangères (SAE)
- **Jeudi 9 et Vendredi 10 novembre** : Adjointes administratives de chancellerie (ADJADM)
- **Mardi 21 novembre** : Secrétaires des systèmes d'information et de communication (SESIK)
- **Vendredi 24 novembre** : Conseillers des affaires étrangères (CAE)
- **Lundi 27 novembre** : Agents contractuels CDD (sauf ante Le Pors)
- **Vendredi 1er décembre** : Secrétaires de chancellerie (SCH)
- **Mardi 5 décembre** : Traducteurs (TRAD)
- **Mercredi 13 décembre** : Attachés des systèmes d'information et de communication (ASIC)

Au sommaire ce mois-ci...

Mentions légales & édito	p. 1
Qui fait quoi à la CFDT-MAE	pp. 2-3
Vos élus CAP/CCP	p. 3
La CFDT-MAE aux instances de dialogue social	pp. 4-5
La CFDT-MAE c'est aussi l'action sociale	pp. 5-6
Focus: le dialogue social dans les postes	pp. 6-7
La vie des sections	p. 8
Appel des 10 000!	p. 8
Calendrier CAP/CCP & sommaire	p. 8